

MAIRIE de MANGLIEU

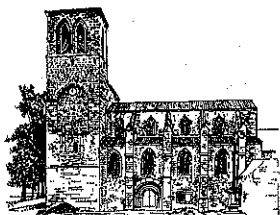
Arrondissement de Clermont-Ferrand

PUY-DE-DÔME

63270

Téléphone 04 73 71 52 01

E-mail : mairie.manglieu@wanadoo.fr



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

28/03/2024

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 063-216302059-20240409-2024_04_09_005-DE



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BROUSSE Michèle.

Etaient présents :

M. BOUCHICHE Laurent, Mme BROUSSE Michèle, Mme BRUT Emmanuelle, M. BRUT Vincent, M. FAURE Francis, M. MONTI Christian, M. PAGES Patrice, M. VERMOREL Julien, Mme WALRAND Andrée

Procuration(s) :

Mme LEGRIX Nathalie donne pouvoir à Mme BROUSSE Michèle

Etai(ent) absent(s) :

Mme DELTOUR Mélissa

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LEGRIX Nathalie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. MONTI Christian

Numéro interne de l'acte : 2024.04.09.005

Objet : Groupement d'achat du Territoire d'Energie du Puy de Dôme

Madame le Maire explique que l'accord cadre concernant le groupement d'achat de l'électricité avec le Territoire d'Energie du Puy de Dôme (TE 63) arrive à son terme le 31 décembre 2024.

D'un point de vue conventionnel, la convention de groupement actuelle est à durée indéterminée. Cela signifie qu'en tant que membre, la commune est engagée sans limite de durée ou sans limite de procédures d'achat et que nous bénéficions sans démarche complémentaire, des achats réalisés par le groupement.

Madame le Maire précise que dans la mesure où notre commune :

- n'a que des contrats d'une puissance inférieure à 36HVA,
 - n'envisage pas de mettre en service un contrat d'une puissance supérieure à 36 KVA au cours des 2 prochaines années,
 - est d'ores et déjà éligible au Tarif Réglementé de Vente d'Electricité (TRVE),
- il est en proposé au Conseil Municipal une sortie du groupement à compter du 1er janvier 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de sortir du groupement d'achat du TE 63 au 1er janvier 2025.

MAIRIE DE MANGLIEU

Ouverture du secrétariat de mairie les lundi, mardi et jeudi

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

S²LOW

ID : 063-216302059-20240409-2024_04_09_005-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MANGLIEU
Le Maire,

